

# Le permis à points biométrique prêt début 2016

• L'hécatombe routière n'en finit pas

Page 2

# LE JOUR

## D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dixième année - N° 3714 - Mercredi 11 novembre 2015 - Prix : 10 DA

Saisie de près de 9 000 litres de carburant

### Un fléau des plus alarmants

Page 3



Bouhoureb :

## «Le droit de préemption sera renforcé»

Page 4

Plus facile à mesurer qu'à faire cesser ?

Par Mohamed Habili

**L**ogiquement, dès lors que l'on est capable de prendre la mesure d'un phénomène, c'est qu'on est par là même capable d'agir sur lui dans la direction souhaitée. Impossible en effet de quantifier quelque chose sans l'avoir préalablement identifié, serré de près. Ce qui à son tour suppose qu'on l'ait isolé, mis à l'écart d'autres choses qui lui ressemblent, peut-être à s'y tromper, mais qui à y regarder de plus près, d'une façon plus scrupuleuse, se sont révélées différentes, d'une autre nature que lui. La quantification d'un phénomène ne vient pas au début d'une approche mais à son terme. Le seul moment qui vient après lui, c'est celui de l'action sur lui. Pour autant, il existe des phénomènes, sociaux notamment, sur lesquels il n'est jamais facile d'intervenir bien que l'on puisse savoir assez exactement quelle en est l'ampleur. Les différents types de la délinquance, par exemple. Une police disposant d'un service de statistiques performant est capable d'associer à chacun d'eux un chiffre spécifique. Elle peut même savoir avec une bonne approximation ce que tous et chacun coûte à la collectivité. Chacun sait bien que ce n'est pas parce qu'une police se fait une idée assez exacte de l'ampleur de sa tâche qu'elle est du même coup en mesure de la remplir à la perfection. Si c'était le cas, la délinquance, et même le crime, dans sa diversité, serait aujourd'hui en voie d'extinction.

Suite en page 3

## Silence de la Présidence et critiques de Sellal

# Le groupe des 19 dans l'embarras



La Présidence de la République n'a pas répondu officiellement à la demande des 19 concernant une audience avec le chef de l'Etat. Ce sont les partis du pouvoir, le RND et le FLN, qui sont montés au créneau pour dénoncer cette démarche et voilà que le Premier ministre Sellal décoche aussi ses critiques.

Lire page 3

Tribunal criminel de Ouargla

## 18 ans de prison pour trafic de drogue

Page 24

L'année littéraire 2015

## Une année marquée par la publication de plusieurs recueils de poésie

Page 13

Sécurité routière

# Le permis à points biométrique prêt début 2016

■ *Le permis de conduire biométrique à points sera prêt au début de l'année 2016, a annoncé le ministre des Transports, Boudjemaâ Talai.*

Par Meriem Benchaoua

La mise en circulation du permis biométrique à points, longtemps attendue, se fera dans les semaines à venir. L'entrée en vigueur de cette nouvelle procédure du code de la route permettra sans doute de protéger les citoyens. Le ministre, qui déplore le nombre important de vic-

Protection civile

## Mise en service du simulateur de «gestion de crises»

LE DIRECTEUR général de la Protection civile, Mustapha El Habiri, a procédé, hier à Alger, à la mise en service du simulateur de gestion de crises, une cellule composée de différents secteurs concernés par la gestion des catastrophes. Placée sous l'égide du secrétaire général de la wilaya, cette cellule a pour mission principale de soutenir les équipes opérationnelles sur le terrain et proposer des mesures pouvant cerner toute catastrophe, a déclaré le directeur de l'Ecole nationale de la Protection civile, le colonel Abdelhamid Zighed.

De son côté, le sous-directeur de la planification opérationnelle au niveau de la direction générale de la Protection civile, le colonel Fouad Lalaoui, a fait remarquer que sa direction «a enregistré assez souvent un manque de coordination et de partage d'informations», d'où, a-t-il expliqué, la nécessité de mettre en place ce genre de simulateur permettant, désormais, une meilleure coordination entre l'ensemble des secteurs concernés lors des catastrophes.

Le colonel Lalaoui a souligné que la première étape de ce genre d'exercice concernera les éléments de la Protection civile, avant d'impliquer, par la suite, les représentants des autres secteurs, qui bénéficieront d'une semaine de formation.

Pour sa part, le représentant de la direction générale des sapeurs-pompiers français, le commandant Eric Dufes, qui a participé à la formation des éléments de la Protection civile, a indiqué que l'objectif de cet exercice est de «développer la discipline de gestion des crises au sein même de la Protection civile».

La Protection civile a choisi comme simulation pour cette journée, une inondation au niveau d'une commune ayant enregistré une soixantaine de victimes, dont deux graves.

Safy T.

times d'accidents de la route, a décidé de mettre les bouchées doubles pour réduire l'ampleur de ce phénomène, et ce, en déniait le droit de conduire aux gens qui ne respectent pas le code. Le permis de conduire biométrique à points sera prêt au début de l'année 2016, a annoncé le ministre des Transports, Boudjemaâ Talai. «Nous aurons notre permis biométrique à points en début 2016», a-t-il affirmé dans un point de presse animé en marge des journées de sensibilisation sur la prévention des accidents de la route. Il a souligné que les services de son département ministériel «sont fin prêts techniquement» pour le lancement de la mise en circulation de ce document dans les délais, grâce «au travail quotidien en coordination avec le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales». Sur un autre volet, le ministre a signalé la réalisation, en cours, à l'échelle nationale, de 2 300 km de voies ferrées, au moment où 6 500 autres km sont en cours d'études techniques. «Ces projets de lignes ferroviaires, qui sont réalisées en double voie électrifiée et à grande vitesse (TGV), devront traverser, à leur mise en service, la presque totalité des wilayas du pays, en portant le réseau ferroviaire nationale à 12 000 km», a-t-il relevé. M. Talai a fait part, à ce propos, de la «grande importance» accordée par l'Etat aux projets de voies ferrées, et aux tra-



Boudjemaâ Talai, ministre des Transports

vaux de modernisation, électrification et entretien du réseau ferroviaire, actuellement en service, car le développement des prestations du secteur ferroviaire est «un atout considérable dans la réduction des accidents de la route», a-t-il estimé. S'exprimant, en outre, sur les accidents de la route qu'il a qualifiés de «terrorisme routier» et «de catastrophe nationale» au vu des milliers de vies humaines fauchées annuellement, et de son «coût exorbitant sur le double plan moral et matériel», il a appelé à la nécessité de son traitement en tant que telle (catastrophe nationale) par différents mécanismes, dont la sensi-

bilisation, la prévention, et la dissuasion. En dépit de leur rôle «important» dans la réduction des accidents de la route, les Centres de contrôle technique des véhicules «continuent de poser problème sur le terrain», a par ailleurs relevé M. Talai, signalant que ce dossier «est ouvert aux fins d'examiner, en premier lieu, les moyens d'organisation et de régulation de la mission de ces centres, puis la réactivation de leur rôle». Il a fait part d'une réflexion en cours pour l'élaboration d'un cahier des charges définissant le type de véhicules ayant le droit de circuler selon des conditions prédéfinies,

notamment concernant les gros véhicules de transport collectif «actuellement à l'origine du plus grand nombre d'accidents de la route en Algérie», a-t-il dit. Après une tournée des différents stands d'exposition de ces journées de sensibilisation, Boudjemaâ Talai a donné le coup d'envoi d'une caravane nationale de prévention routière, qui sillonnera de nombreuses wilayas du pays, avant de présider une cérémonie organisée en l'honneur de personnalités et organismes en relation avec la prévention routière.

M. B.

53 décès et plus de mille blessés en une semaine

## L'hécatombe routière n'en finit pas

Cinquante-trois personnes ont trouvé la mort et 1 160 ont été blessées dans des accidents survenus sur le territoire national, selon un bilan publié, hier, par les services de la Protection civile. Des chiffres alarmants qui témoignent du danger que courent les automobilistes sur nos routes.

Les services de la Protection civile ont enregistré un lourd bilan concernant les victimes des accidents routiers durant la semaine dernière. Le rapport publié hier a précisé que 53 personnes ont trouvé la mort et 1 160 autres ont été blessés dans plusieurs accidents de circulation survenus du 1<sup>er</sup> au 7 novembre, dans plusieurs wilayas du pays. Un fait qui témoigne des dangers que font courir les automobilistes à longueur de journée.

Concernant le bilan de la semaine, Biskraest en tête de liste avec 7 morts, l'équivalent d'un décès par jour. Ces accidents qui viennent alourdir des bilans, se sont à la longue «normalisés», sachant que jusqu'à l'heure actuelle nos routes sont



toujours classées parmi les plus dangereuses. Un non-respect total et remarquable du code de conduite est constaté. Il est à citer que dans ce rapport durant seulement 48 heures seize personnes ont perdu la vie et 31 ont été blessées.

La mortalité sur les routes en Algérie demeure un fléau alarmant. Automobilistes et piétons se partagent la responsabilité. Un accident de la circulation mortel a été enregistré sur la

route nationale numéro 1 à Alger, et en cause une personne qui a traversé une autoroute au lieu de prendre la passerelle. Il est à signaler que certains logements informels côtoient des axes routiers et l'absence d'infrastructures conduit les personnes à se comporter de cette manière. Les enfants livrés à eux-mêmes doivent à chaque fois prendre le risque de traverser des routes dangereuses.

Plusieurs initiatives ont été

menées par les différents acteurs pour ramener vers le bas un chiffre qui ne fait qu'augmenter. Pour ne citer que le rôle que joue le corps sécuritaire de la Gendarmerie nationale pour faire face au fléau de l'excès de vitesse. Des radars «banalisés» ont été déployés sur les grands axes routiers. Le but de cette opération et de «blacklister» les personnes récidivistes en matière de violation du code de la route.

La sensibilisation demeure primordiale pour lutter contre ce fléau, et pour faire réagir les conducteurs dans le but de faire respecter les consignes de conduite. Plusieurs campagnes ont été menées par les services de la Protection civile ou par les corps sécuritaires, notamment la Gendarmerie nationale ainsi que la police. Dans le cadre de ses interventions de secours auprès des citoyens, les unités de la Protection civile ont par ailleurs procédé à l'extinction de 444 incendies urbains, industriels et divers.

Mohamed Mabkhout



Silence de la Présidence et critiques de Sellal

# Le groupe des 19 dans l'embarras

■ La Présidence de la République n'a pas répondu officiellement à la demande des 19 concernant une audience avec le chef de l'Etat. Ce sont les partis du pouvoir, le RND et le FLN, qui sont montés au créneau pour dénoncer cette démarche et voilà que le Premier ministre Sellal décoche aussi ses critiques.



Par Nacera Chennafi

**A**vec les critiques du chef de l'Exécutif qui affirme que le Président Bouteflika suit tout, il est quelque part dit au groupe des 19 qu'il n'a pas à demander à rencontrer le président de la République pour savoir s'il sait ou s'il ne sait pas ce qui se décide.

Avec cette réponse d'un haut fonctionnaire de l'Etat, certains membres du groupe des 19 se trouvent probablement dans l'embarras, notamment ceux qui étaient, dans un passé récent, très proches du président de la République et des personnes signataires qui ne s'attendaient pas à ce que leur lettre prenne une autre tournure et soit interprétée comme une remise en doute des capacités du chef de l'Etat, alors qu'ils croyaient défendre l'intérêt du pays.

Dans une première réaction aux propos de Sellal, Saadani et Ouyahia, M<sup>me</sup> Toumi, qui est intervenue lundi soir sur la chaîne KBC, se dit étonnée de la réponse de ces derniers, alors que la lettre est adressée au chef de l'Etat et non pas à eux. L'ex-ministre de la Culture affirme que le groupe des 19 ne demande

pas à auditionner le Président Bouteflika, ni de le visiter ; mais il s'agit juste d'une demande d'audience. Elle affirme aussi que ce groupe « reconnaît la légitimité du président et ne doute pas de ses capacités physiques et mentales ».

A l'adresse de Saadani, M<sup>me</sup> Toumi parle d'« accaparement » du courrier du président (la lettre) et de « détournement » de la parole du président.

Toutefois, elle a annoncé une éventuelle réunion des dix-neuf, si jamais le président ne répond pas, tout en affirmant que toute réponse du président sera respectée.

Il est à rappeler que parmi les signataires de cette lettre il y a six moudjahine qui sont respectivement Abdelkader Guerroudj, Mustapha Fettaf, moudjahed, Zohra Drif-Bitaf, trois anciens condamnés à mort par le pouvoir colonial, Lakhdar Bouregga, moudjahed, commandant de l'Armée de libération nationale (ALN), Miriam Benhamza, moudjahida, Fédération de France du FLN (1954-1962) et Mohamed Lemkami, moudjahed.

Ces anciens moudjahine qui ont signé ladite lettre ont leur réputation et crédibilité, même si



personne ne peut prétendre être plus nationaliste qu'un autre. D'autre part, des interrogations s'imposent sur l'adhésion de quelques personnes à cette démarche politique à l'image de la comédienne, Fettoouma Ousliha.

Ainsi, le chef de l'Exécutif, Abdelmalek Sellal, décoche aussi ses critiques sans citer personne mais défend les capacités du chef de l'Etat dans le suivi de ce qui se fait, et bien avant lui Ahmed Ouyahia en sa qualité de chef du RND, et Amar Saadani, SG du FLN. Certains observateurs estiment que la démarche des 19 est déjà tombée à l'eau et le chef de l'Etat ne leur accordera pas d'audience.

Toutefois, d'autres s'attendent à un autre scénario qui est celui de voir le chef de l'Etat recevoir quelques signataires de la lettre des 19 pour calmer les esprits. Les personnes qui seront probablement reçus sont celles qui n'ont pas de calculs politiques et qui aurait signé cette lettre avec de « bonnes intentions ».

Dans ladite lettre, les mots sont délicatement choisis, en témoigne ce passage : « *Seuls l'amour et le respect que nous partageons avec vous pour notre pays nous empêchent d'en*

*accentuer le trait. Cependant, nous sommes convaincus que cet état de fait n'est conforme ni à votre qualité de Moudjahed, ni à votre éthique, ni à vos convictions, ni à votre sens de l'Etat, ni à votre pratique de Président.* ».

Il est à noter que le groupe des dix-neuf aurait pu se limiter à dire qu'il veut rencontrer le Président Bouteflika pour lui faire part de certaines préoccupations sans exprimer le doute sur ses capacités, et sans se justifier notamment avec la question du droit de préemption comme l'a fait l'ex-ministre de la Culture, M<sup>me</sup> Khalida Toumi qui parle de l'abandon de cette mesure alors que le Premier ministre affirme son maintien. Cependant, la conférence de presse tenue vendredi, animée notamment par la SG du Parti des travailleurs, Louisa Hanoune, aurait donné une autre tournure à cette démarche politique et il faut attendre pour connaître la suite des événements.

Hier, une fausse liste de 19 personnalités dont Ali Benflis, Bouguerra Soltani et Mouloud Hamrouche, demandant une audience au Président Bouteflika, circulait sur les réseaux sociaux.

N. C.

Saisie de près de 9 000 litres de carburant

## Un fléau des plus alarmants

**L**es contrebandiers n'ont vraisemblablement pas peur. Aucune mesure répressive décrétée par les pouvoirs publics ni loi n'a pu mettre fin à leurs activités illégales. Aujourd'hui encore, des milliers de litres de carburant sont vendus au marché noir et surtout écoulés hors des frontières. Le trafic du carburant, malgré les mesures prises par l'Etat pour y mettre fin, est de plus en plus alarmant. En effet, la contrebande de carburant a fini par devenir un fléau des plus alarmants qui nuit considérablement au marché national par l'enregistrement de multiples pénuries sur le carburant. Des milliers de litres de carburant sont chaque jour transportés et exportés illégalement vers les pays voi-

sins. Tlemcen, une ville qui souffre de la « crise du carburant », connaît depuis longtemps un vrai commerce illicite de ce produit. Les contrebandiers voient en elle une porte « ouverte » sur le Maroc avec qui l'échange se fait souvent dans le noir. Les services de police, à travers tout le territoire de cette wilaya, se sont investis dans la lutte contre ces mafieux, mais cela ne semble pas les stopper. Hier encore, les éléments des gardes-frontières de Tlemcen ont saisi, dans le cadre de la sécurisation des frontières et de la lutte contre la criminalité organisée, un camion, 6 véhicules touristiques et une quantité de 8 770 litres de carburant destinée à la contrebande, a indiqué un communiqué du

ministère de la Défense nationale. Au niveau de la 4<sup>e</sup> Région militaire, trois contrebandiers ont été appréhendés et un véhicule tout-terrain a été saisi à Ghardaïa et 870 kilogrammes de dattes destinés à la contrebande ont été saisis près de la localité frontalière de Taleb Larbi à El Oued, indique par ailleurs le communiqué. Au niveau de la 6<sup>e</sup> Région militaire, des détachements relevant des secteurs opérationnels de Bordj Badji Mokhtar et d'In Guezam ont arrêté dix-sept immigrants clandestins de différentes nationalités africaines et saisi un véhicule tout-terrain, deux motos et 2 600 litres de carburant.

Thinhinene Khouichi

### LA QUESTION DU JOUR

#### Plus facile à mesurer qu'à faire cesser ?

suite de la page Une

**O** r il n'y a pas que la police pour savoir calculer les manquements à la loi dans un pays donné. Le fisc n'a rien à lui envier à cet égard. Il serait même plus fort qu'elle pour mesurer ce qui relève de sa compétence, et en particulier la fraude fiscale et son ampleur. Peut-on s'attaquer à elle si on n'a aucune idée du manque à gagner qu'elle représente pour les finances publiques ? Non. Cela veut-il dire qu'on peut après cela facilement (du moment en effet que le plus difficile, la mesurer, est déjà fait) l'annihiler sinon entièrement, du moins dans une large mesure ? Non plus. Voilà, donc, quelque chose que l'on connaît, et plutôt bien, mais qu'il n'est pas si facile de contrer par les moyens légaux. L'actualité nous fournit un autre domaine de cette nature : le transfert illicite de devises, devenu, s'il faut en croire le ministre du Commerce (d'ailleurs il n'y a aucune raison de ne pas le croire), ou plutôt le chiffre effarant qu'il en donne, un trafic à très grande échelle. D'autant plus révoltant que le pays, par ces temps de baril pas cher, en est venu à compter minutieusement ses sous de peur d'en manquer dans pas longtemps. Le ministre estime à 30% ce transfert illicite sous forme de surfacturation dans les opérations de commerce extérieur. 30% de 60 milliards de coût annuel des importations cela fait quelque 20 milliards de dollars qui sortent annuellement des caisses du pays sans contrepartie aucune en termes de biens et de services. Combien y a-t-il de pays qui peuvent se targuer d'un laxisme aussi onéreux. Sans doute pas beaucoup, à supposer qu'il y en ait un seul qui soit aussi dissipateur. Mais si le ministre du Commerce est capable de mesurer le phénomène, il doit être en même temps capable de le combattre. Il le connaît puisqu'il a pu le mesurer. Comment a-t-il pu le mesurer autrement qu'en additionnant les surfacturations des factures correspondant aux transactions dans l'espace d'une année ? Ses services ont donc pu étudier chacune de ces pièces, et faisant jouer un barème ou des références en leur disposition, départager à chaque fois le bon grain de l'ivraie, distinguer la facture régulière de la facture frauduleuse. C'est-à-dire la transaction commerciale pure du transfert illicite. En principe, après une telle révélation, le gouvernement n'a plus qu'à sévir contre les fraudeurs, en premier lieu pour faire cesser la fraude. A moins, évidemment qu'il en soit d'une certaine façon du transfert illicite comme de la fraude fiscale : plus facile à mesurer qu'à faire cesser.

M. H.

## Promotion Près de la moitié des locaux pour jeunes attribués à des artisans

**PRÈS DE 50%** des locaux à usage professionnel destinés aux jeunes sont revenus à des artisans, a affirmé, hier à Laghouat, la ministre déléguée auprès du ministre de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de l'Artisanat, chargée de l'Artisanat, Aïcha Tagabou. Ces locaux à usage professionnel permettent aux artisans de promouvoir leurs produits d'artisanat et de les commercialiser, a indiqué M<sup>me</sup> Tagabou, lors de l'ouverture d'une journée d'information, au siège de la Chambre de l'artisanat et des métiers, sur l'importance de l'estampillage du tapis traditionnel pour sa commercialisation. A titre d'illustration, 800 des 1 300 locaux de ce type, que compte la wilaya de Laghouat, ont été accordés à des artisans, ce qui reflète tout l'intérêt réservé au secteur de l'artisanat, a-t-elle soutenu.

La ministre déléguée chargée de l'Artisanat a évoqué, outre l'attribution de ces locaux, l'existence d'ateliers et d'espaces de commercialisation fixes, mis à la disposition des artisans au niveau des structures de l'artisanat traditionnel.

M<sup>me</sup> Aïcha Tagabou a, par ailleurs, annoncé l'institutionnalisation du Salon national de l'art du sablage qu'accueillera chaque année à Laghouat, en parallèle à l'organisation de sessions de formation pour développer ce métier et promouvoir l'exportation de son produit.

Elle a insisté particulièrement sur le volet de la formation, en tant que maillon essentiel pour le développement du secteur et l'acquisition de connaissances nouvelles à même d'améliorer le produit artisanal local et le rendre concurrentiel.

Tout en visitant l'exposition mise sur pied à la maison de l'Artisanat, la ministre déléguée a appelé les artisans à prendre soin de l'activité traditionnelle et à la promotion du produit local, avant de mettre l'accent sur la nécessité d'accompagner les artisans activant dans les zones touristiques.

Lors de cette visite coïncidant avec la célébration de la journée nationale de l'artisanat, M<sup>me</sup> Tagabou a présidé l'ouverture d'une session de formation dans un atelier de tissage comprenant 19 tisserandes, avant d'honorer un expert dans l'artisanat traditionnel, Bachir Slimani, et de primer les lauréats du salon régional du tissage.

Lamine Ch.

Bouchouareb :

# «Le droit de préemption sera renforcé»

■ Interrogé par la presse si le droit de préemption allait être abandonné, le ministre a assuré qu'au contraire le projet de loi sur l'investissement «clarifie et renforce ce droit puisqu'il introduit le droit de préemption fiscale». Le nouveau texte permet, ainsi, à l'Etat d'exercer pendant une année son droit de préemption, même après la conclusion d'une opération de vente, et ce, s'il est constaté par la suite que les prix ont été minorés.



Par Hassina Gh.

**L**e droit de préemption sera renforcé, dans le cadre de la nouvelle loi sur l'investissement, par de nouvelles mesures visant à lutter contre la minoration des prix de vente, a annoncé, hier à Alger, le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb.

Interrogé par la presse, en marge d'une rencontre économique algéro-suisse, si le droit de préemption allait être abandonné, le ministre a assuré qu'au contraire, le projet de loi sur l'investissement «clarifie et renforce ce droit puisqu'il introduit le droit de préemption fiscale».

Le nouveau texte permet, ainsi, à l'Etat d'exercer pendant une année son droit de préemption, même après la conclusion d'une opération de vente, et ce, s'il est constaté, par la suite que les prix ont été minorés.

«Dans l'actuelle loi, rien n'est prévu si l'Etat délaisse le droit de préemption dans le cas où l'opérateur minore la valeur. Nous avons donc introduit une mesure qui permet d'intervenir pendant une année, même après avoir laissé ce droit au début», a expliqué M. Bouchouareb.

Dans ce cas, l'Etat ajoutera 10% de la valeur de la transaction et récupérera le bien, a-t-il fait savoir.

Le Premier ministre,

Abdelmalek Sellal, avait affirmé, lundi dernier, que c'est en application des orientations du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, qu'a été maintenu le droit de préemption qui a permis à l'Etat de reprendre nombre d'investissements.

Les lois, actuellement en cours d'examen, «consacrent et garantissent» le droit de préemption auquel l'Etat ne renoncera jamais, avait-il affirmé lors d'une rencontre avec des investisseurs lors de sa visite à Blida.

Souhaitant que le chef de l'Etat a appelé, à maintes reprises, «au maintien d'une marge de manœuvre pour l'Etat au volet économique», le Premier ministre a souligné que «le droit

de préemption dont use l'Etat est maintenu pour la sauvegarde de l'économie nationale».

Il est à rappeler que la loi de finances complémentaire 2009 stipule que l'Etat ainsi que les entreprises publiques économiques disposent d'un droit de préemption sur toutes les cessions de participations des actionnaires étrangers ou au profit d'actionnaires étrangers, et ce, afin de mieux observer et réguler le patrimoine économique algérien.

Le droit de préemption permet à l'Etat de récupérer les projets qu'un investisseur étranger désire transférer à une partie tierce.

H. Gh./APS

Présence ottomane en Algérie

## Un legs «précieux et inestimable»

**L**a présence ottomane en Algérie a laissé des traces indélébiles qui ont survécu, jusqu'à nos jours, aux vaines tentatives entreprises par l'occupant français de les effacer de la mémoire et du vécu du peuple algérien, a estimé, hier, le professeur El-Ghali Gharbi, directeur du Laboratoire des études historiques et méditerranéennes, de l'université Yahia-Fares de Médéa.

Un legs «précieux et inestimable» est né de cette relation particulière et privilégiée qu'avait entretenue les nations algérienne et turque, «transcendant tous les obstacles, tant politiques, culturels ou linguistiques, censés les séparer et les éloigner, l'un de l'autre, et entamer un parcours commun que beaucoup d'adversaires vouyaient d'un mauvais œil», a rappelé le professeur El-Ghali, lors des travaux de la première journée du séminaire international sur les liens civilisationnels et culturels, modernes et contemporaines, entre l'Algérie et la Turquie, qui se tient du 10 au 11 novembre courant à Médéa.

Pour cet universitaire, la longue présence

ottomane en Algérie ne peut être réduite à un simple passage, une parenthèse dans l'histoire du pays, mais au contraire, cette présence «a abouti à des mutations, socioculturelles notamment, très profondes, dont on peut percevoir, aujourd'hui encore, le reflet, tant au plan de certaines traditions, us ou coutumes, qu'au plan architectural ou artistique».

Les deux cultures ont pu, au cours de trois siècles de présence, «fusionner» et tirer profit de cette diversité de langue, de pratiques et traditions sociales, et d'appartenance ethnique à construire ensemble un avenir commun, a fait observer cet universitaire qui a réitéré, à cette occasion, la thèse qui parle d'occupation ottomane de l'Algérie.

L'universitaire, a rappelé que l'empire ottoman a constitué un «rempart» face au risque que représentait les croisés pour l'Algérie et ne peut être considéré, à cet égard, comme une forme d'occupation, mais le résultat d'un pacte d'alliance passé entre l'élite politico-religieuse algérienne de l'époque et la «Porte

Sublime». Abondant dans le même sens, le professeur Mustapha Benhamouche, de l'université d'Alger, affirme que les Ottomans sont venus en Algérie à la «demande» des notables et muftis et exégètes de l'époque qui, par craintes des assauts répétés de l'armada des croisés, avait «solicité» l'aide de Constantinople.

Ce pacte d'alliance a permis, de «sauver la vie de centaines de milliers de musulmans, pourchassés par les nouveaux maîtres de l'Andalousie, et leur rapatriement vers l'Algérie».

Entre 300 000 et 500 000 migrants furent rapatriés d'Andalousie, selon certaines sources historiques, tandis que d'autres sources avancent le chiffre d'un million à un million et demi de migrants sauvés des griffes des croisés par l'armada ottomane, a révélé cet universitaire qui a tenu à «rendre justice» à l'œuvre accomplie par le commandement de la force navale ottomane, dirigé par les frères Arroudj.

G.H./APS



## Dépenses publiques

# La rationalisation n'empêche pas un soutien «raisonnable» aux prix

■ Le ministre du Commerce, Bakhti Belaib, a affirmé, à Alger, que la réduction du budget de fonctionnement pour l'année 2016 dans le cadre de la rationalisation des dépenses n'empêchait pas de poursuivre «dans un esprit raisonnable et judicieux» la politique de soutien aux prix des produits alimentaires, selon un communiqué de l'APN.

Par Souad L.

«**L**a réduction du budget et la rationalisation des dépenses n'empêchent pas de maintenir, dans un esprit raisonnable et judicieux, la politique de soutien aux prix des produits alimentaires au profit des populations du Sud en prenant en charge notamment le sucre blanc et l'huile de table», a soutenu le ministre qui présentait le budget de son secteur dans le cadre de la loi de finances 2016 devant la commission des finances de l'Assemblée populaire nationale. Selon le ministre, le projet de budget de fonctionnement de son secteur est en baisse de 16,1% par rapport à 2015 passant à 20,52 milliards de DA. Les crédits consacrés aux salaires,



Bakhti Belaib, ministre du Commerce

primes et indemnités allouées aux employés et aux autres prestations sociales ont cependant

enregistré une hausse dans l'ensemble, a-t-il toutefois fait savoir. M. Belaib, ajoute la même source,

à également rappelé les crédits alloués pour doter les organes de contrôle des équipes

nécessaire à l'accomplissement de ses missions et l'amélioration des efforts d'adhésion de l'Algérie à l'organisation mondiale du commerce (OMC). Le président de la commission a souligné la nécessité de mobiliser tous les moyens pour sauvegarder l'économie nationale, rapporte encore le communiqué, ajoutant que les préoccupations des membres de l'instance ont porté sur le régime fiscal et les entraves douanières qui freinent l'investissement. Les membres de la commission sont revenus sur la lutte contre le secteur informel et les produits de contrefaçon, l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et le contrôle des prix, selon la même source.

S. L.

## Intermédiaires en opérations de bourse

## Le règlement des conditions d'agrément et de contrôle publié au JO

Un nouveau règlement relatif aux conditions d'agrément, aux obligations et au contrôle des intermédiaires en opérations de bourse (IOB) a été publié au *Journal officiel* n° 55. Ce nouveau texte définit l'intermédiaire en opérations de bourse comme étant «*tout intermédiaire agréé qui intervient en bourse pour négocier pour le compte de ses clients, ou pour son propre compte des valeurs mobilières et autres produits financiers cotés*». Le règlement stipule que l'exercice des activités des IOB est soumis à l'agrément de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de

bourse (COSOB) et qui ne sera accordé qu'au requérant s'engageant à exercer, au minimum, l'activité de négociation en bourse pour le compte de tiers. Pour exercer les activités des IOB, le requérant peut formuler une seule demande d'agrément pour une ou plusieurs activités, selon le règlement. Les entités qui peuvent recevoir l'agrément de la commission pour exercer l'activité d'IOB sont les sociétés commerciales ayant pour objet principal l'intermédiation en opérations de bourse, ainsi que les banques et les établissements financiers. Les entités, autres que les banques et établisse-

ments financiers, sollicitant l'agrément d'IOB doivent disposer, à leur constitution, d'un capital social minimum libéré en totalité et en numéraire, au moins, égal à dix millions de dinars (10 000 000 DA). Ces sociétés doivent disposer des locaux appropriés en mesure d'assurer la sécurité des intérêts de leurs clients, avoir leur siège en Algérie et avoir au moins un dirigeant assumant la direction générale de la société, souligne le texte. En outre, l'IOB doit mettre en place les moyens techniques et humains adéquats ainsi que les procédures de travail, de contrôle interne, de

détection et de gestion des conflits d'intérêts nécessaires au bon exercice de cette activité, précise la même source. Lorsque la commission se prononce favorablement à la demande d'agrément d'une banque ou d'un établissement financier, elle transmet au requérant une décision d'agrément provisoire. Pour les sociétés commerciales constituées principalement pour l'activité d'IOB, la commission délivre à l'intéressé une autorisation de constitution ayant un délai de douze mois, ajoute le règlement. Lorsque la société est constituée, le requérant doit réintroduire auprès de la

COSOB la demande d'agrément en complétant le dossier par d'autres informations et documents. Dans le cas où la commission se prononce favorablement sur la demande d'agrément, il est transmis à l'intéressé une décision d'agrément provisoire. L'agrément devient effectif lorsque l'IOB aura souscrit au capital de la Société de gestion de la bourse des valeurs (SGBV) selon les conditions définies par la commission. Après la souscription ou l'acquisition d'une part du capital de la SGBV, l'IOB informe la commission qui rend définitif l'agrément.

Ahmed J./APS

## LFC 2015 et sécurité sociale

## Les mesures prises ont donné davantage de confiance aux opérateurs économiques

Les mesures incitatives contenues dans la loi de finances complémentaire (LFC) pour 2015 ont «*donné plus de visibilité et de confiance aux opérateurs économiques*», ont affirmé, à Batna, les participants au séminaire régional d'information sur les mesures introduites par ladite loi en matière de recouvrement des cotisations de sécurité sociale. Les différents intervenants ont estimé, à ce titre, que les mesures prises par les pouvoirs publics sont «*historiques*» dès lors qu'elles favorisent la pérennité des emplois et des activités, de même qu'elles garantissent un régime de sécurité sociale «*viable et pérenne basé sur la solidarité intergénérationnelle*». Ils ont relevé, à ce propos, que ces mesures qui visent à inciter les employeurs en difficulté à assainir leur situation vis-à-vis des caisses de sécurité sociale, en les exonérant du paiement des majorations et des pénalités de retard, se sont également traduites par «*l'importante mesure*» portant sur la déclaration volontaire des personnes activant dans l'infor-

mel. Le directeur de wilaya de l'emploi, Abdelali Ghazali, a considéré, dans ce contexte, que les actifs non assurés représentent un potentiel «*important*» à même

d'optimiser l'impact social et économique des nouvelles dispositions de la LFC 2015.

De son côté, le directeur de l'agence

de Batna de la Caisse nationale d'assurances sociales (CNAS), Ahmed Bouchemal, a souligné que le système national de sécurité sociale qui demeure «*une fierté pour notre pays et un acquis pour les travailleurs*» se caractérise depuis plusieurs années par un équilibre financier «*fragile*» mettant son existence en péril. Il a appelé à la conjugaison des efforts pour «*préserver cet acquis des travailleurs de toute atteinte*», notamment par les dispositions, contenues dans la LFC 2015 qui ont aussi pour objectif de «*durcir*» les mesures coercitives à l'encontre des employeurs qui s'abstiennent de déclarer leurs travailleurs à la sécurité sociale après l'expiration du délai accordé. Organisée à la maison de la culture de Batna par la direction locale de l'emploi, la rencontre a réuni des représentants des caisses d'assurances sociales, des dispositifs de soutien à l'emploi, ainsi que des chefs d'entreprises venus des wilayas de Biskra, M'sila, Oum El-Bouaghi, Khenchela, Tébessa et Batna.

A. O.

Pétrole

### Le marché devrait se rééquilibrer autour de 80 dollars le baril à l'horizon 2020

LE MARCHÉ pétrolier devrait progressivement se rééquilibrer autour de 80 dollars le baril à l'horizon 2020, avec une poursuite de la hausse des prix par la suite, a prédit hier l'Agence internationale de l'énergie. «*Le processus d'ajustement du marché pétrolier se fait rarement en douceur, mais dans notre scénario central, le marché se rééquilibrera à 80 dollars le baril en 2020, avec une poursuite de la hausse des prix par la suite*», écrit l'AIE dans sa grande étude prospective annuelle. Les prix du pétrole ont été réduits par plus de moitié depuis mi-2014 et évoluent actuellement sous la barre des 50 dollars le baril, pénalisés notamment par l'offensive commerciale de l'Organisation des pays producteurs de pétrole (Opep), Arabie saoudite en tête, qui inonde le marché d'or noir pour contrer l'essor des hydrocarbures de schiste aux Etats-Unis. La production des pays non membres de l'Opep atteindra un pic avant 2020, avec un peu plus de 55 millions de barils/jour, tandis que celle du cartel pétrolier devrait être tirée par l'Irak et l'Iran, selon l'AIE. La demande augmentera de 900 000 barils/jour en moyenne chaque année jusqu'en 2020, et atteindra 103,5 millions de barils/jour (mbj) vingt ans plus tard, contre 92,7 mbj en 2014.

R.E.

## Ain Témouchent

# Un programme d'urgence pour la mise à niveau du port de Bouzedjar

■ Un programme d'urgence pour la mise à niveau du port de pêche de Bouzedjar est piloté, actuellement, par l'antenne d'Oran de l'Entreprise de gestion des ports de pêche (EGPP), a-t-on appris du directeur de la pêche et des ressources halieutiques par intérim de la wilaya d'Ain Témouchent.

Par Salim L./APS

Ces investissements ayant fait l'objet, en fin de semaine écoulée au siège de la direction de la pêche, d'une séance de travail regroupant les principaux intervenants dont le directeur régional de l'EGPP d'Oran, portent sur l'exécution d'une dizaine d'opérations inscrites pour «améliorer davantage l'exploitation de cette enceinte portuaire relevant de la daïra d'El Amria», a indiqué Sahnoune Boukabrine. Il s'agit, notamment, du revêtement de terre-pleins, de la réalisation de réseaux d'AEP et d'assainissement, de bouches d'incendies et d'un bâtiment administratif. Ce deuxième port de

pêche de la wilaya après celui de Beni Saf, a bénéficié, également, de la réalisation de 80 cases de pêcheurs, de moyens de production avec l'affectation d'un camion nacelle et d'équipements d'accostage et d'amarrage, dont quatre appointements flottants, 250 corps morts et 50 défenses d'accostage qui seront mis en place, a-t-on ajouté. Dotées d'une enveloppe de l'ordre de 171,5 millions DA au titre des exercices 2013 et 2014 pour le développement du port de Bouzedjar (34 km au nord-est d'Ain Témouchent), cinq des douze actions programmées, ont été réalisées. Il s'agit de l'amenée et la distribution d'eau potable et d'énergie électrique, de la réception de trois citernes de



PH. D. K.

1 000 litres pour la récupération des huiles de vidange usagées, d'un moyen naval pour la récupération des déchets solides, d'un camion pour la même fonction et d'une citerne tractable de 3 000 litres. Les autres opérations sont soit au stade de l'étude telle celle de réalisation d'un bâtiment administratif, ou en phase de dossier d'appel d'offres, a-t-on signalé. Ce port bénéficiera, aussi, de la construction d'une antenne de l'EGPP, d'un centre de soins et

d'un poste de contrôle des Douanes, entre autres. Dans l'attente de l'exécution de ce programme d'urgence, les professionnels du secteur demandent, pour leur part, l'enlèvement des épaves stationnées au niveau des quais pour les désengorger, le renforcement de l'énergie alimentant la glacière et la réglementation de leur relation avec l'entreprise de gestion portuaire (EGPP). La mise en place d'un plan d'amarrage personnalisé et le

dégagement d'un linéaire de 60 mètres pour les embarquements-débarquements des produits de la mer, ont été également soulignés. La création prochaine d'une entreprise de gestion des ports de pêche dans le cadre de la restructuration de SOGEPORIS prendra en charge ces préoccupations, a-t-on signalé, rappelant que le projet de réalisation d'une nouvelle pêcherie de catégorie «1» reste confronté à un dossier en justice concernant l'actuelle pêcherie. Avec une capacité d'accueil de 185 unités de pêche, le port de Bouzedjar a été construit au mois de novembre 1985, pour être mis en exploitation en avril 1994. Les ouvrages annexes du port ont été achevés et réceptionnés en octobre 2000, entre autres, un mur de clôture et les canaux de drainage des eaux et rejet en mer, aux côtés de la réalisation de deux épis de 145 et 100 m pour la protection du bassin portuaire contre l'ensablement. Le bassin du port compte une superficie de 6,5 hectares et des terre-pleins de 5,3 ha.

S. L./APS

## Tlemcen

## Remise de la dernière tranche des zones déminées

La dernière tranche des zones déminées dans quatre communes steppiques de la wilaya de Tlemcen (El Bouihi, El Aricha, Sidi Djillali et Beni Snouss) a été remise lundi. Lors d'une cérémonie présidée par les autorités locales civiles et militaires dans le cadre des festivités de célébration du 61<sup>e</sup> anniversaire du déclenchement de la glorieuse révolution de novembre, le colonel Moumni Abdellah, commandant du secteur opérationnel de Tlemcen, a souligné, au nom du commandant de la 2<sup>e</sup> Région militaire, le général-major Saïd Bey, que cette opération menée par les éléments de l'Armée populaire nationale (ANP) est le parachèvement de la réalisation de la souveraineté nationale sur des terres qui furent le théâtre de drames aux habitants de cette région frontalière.

Après avoir salué les efforts consentis pour assainir ces terres des séquelles du colonialisme destructeur, il a souligné que ces zones déminées se sont transformées en terres fertiles pour l'agriculture, l'investissement et la réalisation du développement et de la prospérité pour la population, affirmant

que cette opération lancée en 2007 a permis de déminer, au niveau de la wilaya de Tlemcen, onze communes frontalières représentant une superficie de 816,64 hectares, soit une longueur totale de 640,559 kilomètres et une largeur entre 12 et 20 mètres (72 379 mines datant de l'époque coloniale ont été enlevées).

Le colonel Messaoudi Rachid, chef de la cellule de génie militaire de l'état-major de la 2<sup>e</sup> RM, a souligné, pour sa part, que cette opération a débarrassé ces zones définitivement des séquelles du colonialisme grâce aux efforts des enfants de l'indépendance qui ont poursuivi les sacrifices de leurs ancêtres. Quatre communes ont bénéficié de cette opération, à savoir El Aricha avec le déminage de 1 162 mines, El Bouihi (14 854), Beni Snouss (2 511) et Sidi Djillali (110). Le wali de Tlemcen, Saci Ahmed Abdelhafidh, qui a présidé une cérémonie de destruction de la dernière mine dans la région, a salué les efforts des éléments de l'ANP, affirmant que ces derniers ont réussi à transformer cette zone frontalière d'une terre d'horreur,

de destruction et de mort en un havre de paix, de développement et d'espoir en enlevant, à travers la wilaya, plus de 72 000 mines épargnant à 72 000 personnes les dangers de mort et de handicap. Pour rappel, la première opération de remise de zones déminées a eu lieu le 24 février 2013, concernant quatre communes que sont Sidi Boussaid, Sidi Medjahed, Maghnia et Souani. La deuxième opération a eu lieu le 24 octobre 2014 dans trois communes (Marsa Ben M'hidi, Bab El Assa et M'sirda Fouaga).

Au terme de cette cérémonie, à laquelle ont assisté le colonel Gharabi Hassan, président de la commission ministérielle mixte chargée du suivi de la Convention d'Ottawa d'interdiction des mines antipersonnel, des membres de la famille révolutionnaire et des victimes de mines, un procès-verbal de remise a été signé par les présidents des Assemblées populaires des communes concernées, avant de procéder à la plantation d'oliviers au lieux et place des mines.

Hani A.

## Naâma

## Attribution de 20 unités d'élevage apicole à des jeunes

Vingt unités d'élevage apicole ont été attribuées à des jeunes formés dans le domaine, issus de communes agropastorales au sud de la wilaya de Naâma, a-t-on appris auprès de la Conservation des forêts. Ces jeunes bénéficiaires ont reçu une formation dans le domaine de l'apiculture au niveau du centre de formation professionnelle Hadri-Mohamed à Ain-Sefra, et ont bénéficié de parcelles de terrain dans différentes régions de la wilaya, mises à leur disposition

par la Conservation des forêts. Ces lots leur ont été loués à un prix symbolique, afin de leur permettre d'exercer leur activité, a précisé le chargé du programme de développement rural intégré, Abdelwahed El-Aggoune. Le secteur des forêts a mis à leur disposition une trentaine de ruches dont 20 pleines, au terme de leur formation sur les secrets et les différentes étapes de l'élevage apicole, dans une démarche visant à impulser la filière et à développer la production de

miel, a-t-il ajouté. Au regard de l'intérêt grandissant pour l'intégration de l'apiculture comme créneau complémentaire à l'activité agropastorale dans la région, et dont le miel est largement utilisé à des fins thérapeutiques, est actuellement exercée par 34 apiculteurs à travers la wilaya, répartis entre les communes d'Ain-Sefra, Tiout, Djeniène Bourezgue, Naâma, Mécheria et Asla, a-t-on fait savoir à la Conservation des forêts.

N.O./Agences

## Médéa

## Des parcelles destinées au pâturage mellifère réservées aux apiculteurs

DES PARCELLES destinées au pâturage mellifère seront réservées «prochainement» aux apiculteurs structurés de la wilaya de Médéa en vue d'aider les opérateurs de la filière à surmonter l'un des principaux obstacles sur lesquels bute le développement de l'activité apicole dans la région, a annoncé le wali, en marge d'une rencontre avec les opérateurs de la filière. Les apiculteurs vont bénéficier, à la faveur de cette mesure, du droit d'usage de parcelles de terrain où ils seront en mesure d'élever leurs abeilles, les nourrir et assurer la multiplication de leurs cheptels sans recourir à la transhumance ou à la location de pâturage mellifère, très onéreuse pour nombre de petits apiculteurs, a indiqué le chef de l'exécutif au cours de cette rencontre, organisée à la ferme-pilote «Dhaoui», dans la commune de Ouamri. D'autres mesures incitatives ont été également annoncées à cette occasion, parmi lesquelles l'affectation de locaux à usage professionnel au profit de jeunes apiculteurs pour la promotion, l'aménagement d'espaces de vente hebdomadaire au niveau des grandes agglomérations urbaines, le cofinancement de certaines activités, touchant notamment la fabrication de ruches, de pollen artificiel ou la cire d'abeille.

R.R./APS





## Sahara occidental

# Des juristes plaident pour l'extension du mandat de la Minurso aux droits de l'homme

■ Des experts et juristes internationaux ont souligné à Bruxelles la nécessité d'intégrer un mécanisme de surveillance du respect des droits de l'homme à la mission des Nations unies au Sahara occidental (Minurso).

Par Souhila K.

Réunis au Parlement européen, ces experts ont également souligné l'importance d'accorder au peuple sahraoui la liberté de disposer de lui-même des richesses naturelles dont regorge son pays. Des juristes venus des territoires occupés du Sahara occidental, d'Espagne, de Grande-Bretagne, de France, d'Algérie et de nombreux autres pays, ont tiré la sonnette d'alarme sur la situation des Sahraouis vivant dans les territoires occupés. Ils s'exprimaient lors d'une conférence sur «les droits de l'homme et le respect de la légalité internationale au Sahara occidental», organisée par l'Association internationale des juristes avec le soutien du groupe de gauche et l'Intergroupe Sahara occidental auprès du Parlement européen. Leurs interventions sur la politique marocaine étaient unanimes. De nombreux exemples d'exécutions sommaires, de disparitions, de torture, d'intimidations ainsi que d'arrestations arbitraires ont été cités à cette occasion. Arrêtés, tabassés et torturés par la police marocaine, deux avocats sahraouis ont témoigné de nombreuses violations vécues en termes de droit international et de droit de l'homme au Maroc et au Sahara occidental. M<sup>e</sup> Mohamed Boukhaled et M<sup>e</sup> Mohamed El Habib Erguibi ont témoigné, devant les participants à cette conférence, des mauvais traitements subis lors de leur arrestation et des procès entachés de nombreuses irrégularités qui leur ont



été réservés. Selon ces deux avocats, les militants et activistes sahraouis sont «victimes au quotidien de discriminations, d'arrestations arbitraires, d'emprisonnement et de tortures». «Les ONG et l'ONU rapportent régulièrement ces violations des droits sans que pour autant une mission indépendante de surveillance des droits de l'homme soit mise en place», ont-ils regretté. D'autres juristes et experts du droit international, présents à cette conférence, dont l'Algérien Tahar Eddine Amari et l'Espagnol Raul Rodriguez Magdalino, ont plaidé pour l'extension du mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso) à la surveillance du respect des droits de l'homme. La Minurso, qui est sur place depuis 1991 pour organiser le référendum d'autodétermination et superviser le cessez-le-feu entre le Maroc et le Front Polisario, reste la seule mission des Nations unies

en Afrique dépourvue d'un mandat de surveillance du respect des droits de l'homme. Selon le Professeur Raul Rodriguez, l'occupation du Sahara occidental par le Maroc est «en totale infraction» des lois internationales et la résolution 1514 des Nations unies qui stipule que «tous les peuples ont le droit à l'autodétermination». La résolution 1514 est en outre supportée par la Cour internationale de justice (CIJ) qui en octobre 1975 déclarait que le Sahara occidental n'était pas un territoire sans master (Terra nullius) au moment de sa colonisation par l'Espagne. Pour la CIJ, Rabat n'a donc pas de revendications valides sur le Sahara occidental basées sur une quelconque historicité, les lois internationales contemporaines accordant la priorité d'autodétermination aux Sahraouis. Abordant la question du pillage des richesses naturelles du Sahara occidental par le Maroc, le professeur Rodriguez a affirmé que l'exploitation des ressources

naturelles du peuple sahraoui par l'occupant marocain «viole le droit international». Il a rappelé, à ce titre, l'avis juridique rédigé par l'expert juridique de l'ONU et sous-secrétaire aux affaires juridiques de l'organisation, l'ambassadeur Hans Corell, qui a écrit en 2002 un avis pour le Conseil de sécurité de l'ONU affirmant que les «intérêts et la volonté du peuple du Sahara occidental doivent être pris en compte dans ces questions». Cet avis juridique a établi que les activités sur les ressources naturelles au Sahara occidental sont illégales si elles sont «entreprises au mépris des intérêts et de la volonté du peuple sahraoui». La Conférence sur «les droits de l'homme et le respect de la légalité internationale au Sahara occidental», s'est poursuivie hier au Parlement européen avec la participation de nombreux eurodéputés solidaires avec la cause sahraouie.

S.K.

## Tunisie

## 31 députés du parti Nidaa Tounes démissionnent de leur bloc parlementaire

Trente et un députés du parti au pouvoir, Nidaa Tounes, ont déposé auprès du bureau d'ordre de l'Assemblée des représentants du peuple et de leur propre bloc leur démission du groupe parlementaire de leur parti, a rapporté l'agence de presse TAP. Affaibli par le départ de Béji Caïd Essebsi, 88 ans, premier président démocratiquement élu de Tunisie, Nidaa Tounes qui occupe 86 sièges au Parlement, est miné depuis des mois par une «bataille de succession» opposant principalement son secrétaire général, Mohsen Marzouk, et le fils du chef de l'Etat, Hafedh Caïd Essebsi. «Nous sommes contraints de démissionner du bloc parlementaire comme un premier pas dans notre défense de la démocratie et de la crédibilité du travail parlementaire», a expliqué à la presse la députée

Hajer Laaroussi. Et «malgré cette décision et la complexité de la situation», les 31 députés tendent encore leurs mains «pour le dialogue et les réformes», affirment-ils dans un communiqué. Les démissionnaires continueront dans leur rôle de député «pour défendre le projet de Nidaa Tounes et pour soutenir le gouvernement», a indiqué de son côté la députée Bochra Belhaj Hmida. L'animosité entre les clans de Mohsen Marzouk et de Hafedh Caïd Essebsi est montée d'un cran fin octobre avec des accusations de violence lors d'une réunion du bureau exécutif. Cette crise menace de paralyser l'action du gouvernement de Habib Essid, un indépendant dont l'action est déjà contestée, sur fond de déprime économique. Nidaa Tounes est une formation hétéroclite née en 2012 et composée

aussi bien de personnalités de gauche et de centre droit que d'anciens dignitaires du régime de Zine El Abidine Ben Ali.

### Deux terroristes arrêtés à Sousse par les forces de sécurité

La brigade d'intervention de la Garde nationale à Sousse, en coopération avec la brigade antiterrorisme, ont arrêté à Borjine deux terroristes appartenant au groupe «Daech» en Libye qui planifiaient l'assassinat de personnalités politiques et d'hommes d'affaires, a-t-on indiqué lundi de source sécuritaire tunisienne. Les deux terroristes sont suspects d'implication dans différentes opérations terroristes dont l'assassinat, en mois d'août dernier, d'un policier à la cité Ezzouhour à Sousse. Des opérations de des-

cente ont été effectuées par les forces sécuritaires dans certaines localités du gouvernorat de Sousse, dans la nuit de dimanche à lundi, et se sont soldées par la saisie d'armes et d'une importante quantité d'explosifs, selon la même source. Un véhicule qui aurait été utilisé pour commettre la tentative d'assassinat du député de l'ARP, Ridha Charafeddine et président de l'Etoile sportive du Sahel, a été également saisi, ajoute la même source. Par ailleurs, plus de 50 Tunisiens, kidnappés par des groupes terroristes en Libye, ont été libérés dans la nuit de vendredi à samedi, grâce, notamment, à des contacts entre le ministère des Affaires étrangères et les parties concernées au gouvernement de Tripoli.

Amel F./APS

### Libye/ Annoncés disparus à Tripoli Trois ressortissants algériens arrêtés dans une affaire de droit commun

LE MINISTÈRE des Affaires étrangères a indiqué, lundi dans un communiqué, avoir pris les «dispositions nécessaires» après l'annonce de la disparition de trois ressortissants algériens à Tripoli, précisant que ces derniers «n'ont pas été enlevés», mais «ont été arrêtés» dans une affaire de droit commun. Le ministère des Affaires étrangères a été contacté, dimanche, «par un membre de la famille Khetla, faisant part de la disparition de trois membres de sa famille à Tripoli», et a pris «immédiatement les dispositions nécessaires en coordination avec la représentation consulaire habilitée», explique la même source. «Les trois ressortissants algériens qui n'ont pas été enlevés, ont, en fait, été arrêtés dans le cadre d'investigations dans une affaire de droit commun», a précisé le communiqué, assurant que «dans le cadre de la protection des nationaux, à l'étranger, le ministère des Affaires étrangères continue de suivre cette affaire».

### Poursuite des recherches pour retrouver les deux fonctionnaires serbes

Les recherches se poursuivent pour retrouver deux fonctionnaires de l'ambassade de Serbie enlevés dimanche dans la ville libyenne de Sabratha, ont indiqué les autorités locales. «L'enquête se poursuit, l'état d'alerte est maintenu depuis dimanche», a indiqué un responsable du Conseil militaire de Sabratha. Il a assuré que les services de sécurité de cette ville située à environ 70 km à l'ouest de la capitale Tripoli recherchaient «actuellement les deux Serbes enlevés». Une voiture pouvant appartenir aux ravisseurs des deux ressortissants serbes a été repérée. «Nous avons repéré une voiture qui pourrait appartenir aux ravisseurs et nous interrogeons toujours le chauffeur libyen des deux Serbes enlevés», a affirmé lundi le responsable au Conseil militaire de Sabratha, ajoutant cependant que «les ravisseurs n'avaient toujours pas été identifiés».

R.M.



Turquie

# L'UE critique sur les droits de l'homme, mais dialogue sur les migrants

■ L'Union européenne a critiqué hier le bilan en matière de droits de l'homme et les «graves reculs» de la liberté d'expression en Turquie, au moment où elle tente de convaincre Ankara de faire davantage pour freiner l'exode sans précédent de migrants vers l'Europe.

Par Ali O.

«**S**ur l'année écoulée, des manquements significatifs ont touché l'indépendance de la justice, ainsi que la liberté de réunion et la liberté d'expression», a déclaré le commissaire à l'Élargissement, Johannes Hahn, en présentant devant le Parlement européen le rapport annuel sur les progrès de la Turquie vers une adhésion à l'UE.

Le rapport de la Commission «souligne la tendance générale négative pour le respect de l'état de droit et des droits fondamentaux» et appelle le nouveau gouvernement turc à «répondre à ces priorités urgentes».

Bruxelles déplore de «graves reculs» depuis deux ans en ce qui concerne la liberté d'expression et de réunion, à la suite de la répression contre les manifestations antigouvernementales de 2013.

M. Hahn a lui regretté «des pressions et intimidations de journalistes et de médias, ainsi que les amendements de la loi sur internet qui permettent de bloquer des contenus médiatiques» sur la toile, alors que la Turquie compte un nombre record de journalistes emprisonnés et que les autorités ont récemment pris le contrôle de plusieurs chaînes de télévision

critiques du pouvoir. La publication de ce rapport était initialement prévue début octobre. Mais elle a été reportée d'un mois tant la question était sensible, en pleine crise migratoire et pour ne pas interférer avec les élections législatives du 1<sup>er</sup> novembre, remportées par le parti islam-conservateur du président Recep Tayyip Erdogan, qui a retrouvé une majorité absolue au Parlement.

La Commission européenne a en effet proposé à Ankara, le 6 octobre, un «plan d'action» afin d'endiguer les départs de milliers de réfugiés depuis les côtes turques pour gagner, via les îles grecques en mer Égée, le continent européen.

«Nous partageons des opportunités et des défis communs, comme la crise des réfugiés le montre malheureusement», a expliqué M. Hahn. Ce dernier devait se rendre hier après-midi en Turquie avec le vice-président de la Commission européenne, Frans Timmermans, pour poursuivre les négociations sur les migrants.

Celles-ci sont une priorité absolue pour Bruxelles, qui veut reprendre le contrôle des frontières extérieures de l'UE et ralentir l'afflux de réfugiés et migrants qui traversent les Balkans pour venir frapper à la porte des pays du nord du continent, à commencer par



l'Allemagne. Le gouvernement islam-conservateur a fait monter les enchères.

Il réclame trois milliards d'euros d'aide humanitaire pour les deux millions de réfugiés syriens et irakiens qu'il accueille sur son territoire, des avancées sur la question des visas Schengen pour les ressortissants turcs et

l'ouverture de plusieurs chapitres dans les négociations d'adhésion, qui piétinent depuis des années. «Les Européens sont un peu obligés de manger dans la main d'Erdogan», reconnaissait récemment un diplomate européen. «Il peut, s'il le veut, ouvrir les vannes et laisser venir des centaines de milliers de réfugiés

en Europe», observait-il. Dresser un bilan en matière de droits de l'homme est d'autant plus difficile que les «manquements» constatés relèvent de décisions du président Erdogan, qui a multiplié les purges dans la police et la justice contre les partisans présumés de son adversaire l'imam Fethullah Gülen, fait voter des lois pour contrôler magistrats et internet, et qui bloque périodiquement Twitter et YouTube.

«L'indépendance de la justice et le principe de séparation des pouvoirs ont été sapés depuis 2014 et les juges et procureurs ont été soumis à une forte pression politique», juge ainsi l'exécutif bruxellois, qui dénonce les interférences du gouvernement dans les enquêtes retentissantes pour corruption qui ont éclaboussé des proches du président fin 2013.

Dans la longue liste de griefs énoncée sur 90 pages, figure aussi la reprise du conflit avec les rebelles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).

«La Commission espère voir une fin dans l'escalade de violence en Turquie et un retour aux négociations pour trouver une solution durable à la question kurde», a insisté M. Hahn.

A. O.

Centrafrique

## La marche forcée aux élections suscite doutes et inquiétudes

Les autorités de transition centrafricaines ont finalement adopté un nouveau calendrier électoral maintenant l'organisation du premier tour de la présidentielle dès décembre, suscitant doutes et inquiétudes sur une telle marche forcée aux élections dans un pays qui reste une poudrière. Sous très fortes pressions internationales, et en premier lieu de la France – ancienne puissance coloniale dont l'intervention militaire Sangarisi en décembre 2013 a permis de mettre fin aux massacres intercommunautaires –, les autorités de transition ont fixé lundi soir au dimanche 27 décembre le premier tour de l'élection présidentielle et des législatives et un éventuel second tour le 31 janvier. Ce nouveau calendrier fait suite à une série de reports des élections du fait de l'impossibilité pratique d'organiser des scrutins, par manque de fonds et surtout à cause de l'insécurité régnant dans le pays du fait d'une kyrielle de bandes armées issues de diverses rébellions. Le scrutin doit être précédé dès le 13 décembre d'un référendum constitutionnel. La Centrafrique n'a actuellement pas de Constitution, une charte de transition en faisant office pour le moment, donnant leur légalité aux institutions de transition jusqu'au 31 décembre. S'il n'y a pas d'élections avant cette date, il

devra donc y avoir une nouvelle transition. Le référendum doit servir de test à la tenue des élections. Symptôme du peu d'attention que l'on semble accorder aux électeurs centrafricains, personne n'envisage l'hypothèse qu'ils puissent rejeter la Constitution, ce qui bloquerait tout le processus.

Pour la communauté internationale, l'essentiel est de voter, vite et coûte que coûte.

«On est en situation d'organiser le premier tour avant la fin de l'année et le deuxième au début de l'année prochaine», a ainsi encore insisté lundi le ministre français de la Défense Jean-Yves Le Drian, en marge du Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique, affirmant que «le recensement (des électeurs) est achevé. Ce n'est plus un argument de report». Mais Paris, engagé sur plusieurs théâtres militaires dans le combat contre les groupes jihadistes, veut aussi se désengager au plus tôt de Centrafrique. L'ONU, qui a 10 000 Casques bleus dans le pays, suit la France sur ce recours à des élections rapides.

Les Centrafricains, bien que désireux d'en finir avec la transition et de revenir à la normalité institutionnelle, sont eux beaucoup plus réservés.

Martin Ziguélé, un des poids lourds de la classe politique cen-

trafricaine et candidat à la présidentielle, explique certes à l'AFP que «le calendrier nous satisfait car il faut aller à ces élections».

Toutefois, ajoute-t-il aussitôt, «le paramètre sécuritaire handicape lourdement la situation générale du pays et, bien sûr, il fait peser une lourde hypothèse sur le déroulement pacifique du processus électoral dans tout le pays».

«C'est précisément l'objectif des forces politico-militaires qui ne veulent pas de ces élections. Ne pas tenir les élections en raison de la situation sécuritaire effectivement préoccupante a l'inconvénient majeur de se plier à l'agenda des va-et-vient», argumente M. Ziguélé.

«Je souligne que des mesures drastiques et urgentes doivent être prises pour la sécurisation de ce processus, car les menaces sont réelles», demande-t-il.

C'est là la principale question. Comment neutraliser en un mois les multiples groupes armés qui pour certains contrôlent des portions du territoire depuis des années alors que les forces internationales n'ont pu le faire en bientôt deux ans ?

Même à Bangui, ils restent actifs, comme en ont témoigné les dernières violences meurtrières fin septembre qui ont fait au moins une soixantaine de morts et plus de 300 blessés.



## Points chauds

Tensions

Par Fouzia Mahmoudi

Si depuis quelques semaines les Israéliens font mine d'essayer d'arranger leur relation tendue avec leur premier allié, les États-Unis, ils continuent néanmoins de critiquer fermement l'accord sur le nucléaire iranien signé par Washington qui a si profondément affaibli les relations entre les deux pays. Toutefois, face à la réalité de cet accord, il semblerait que les dirigeants hébreux aient finalement décidé d'y faire face. Le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, après avoir tenté durant des mois et jusqu'à la dernière minute de persuader la Maison-Blanche d'abandonner l'idée de cet accord, a pour la première fois évoqué, cette semaine à Washington, la nécessité de veiller à ce que cet accord soit néanmoins appliqué. «Nous avons un intérêt commun à empêcher l'Iran de violer l'accord qui a été signé et nous allons coopérer sur ce sujet», a déclaré Netanyahu à la presse à l'issue de sa rencontre avec le président américain Barack Obama à la Maison-Blanche. «Tout le monde sait que nous avons eu des différends sur cet accord, mais la question maintenant est que pouvons-nous faire ?», s'est-il interrogé tout en refusant d'élaborer sur la teneur d'un quelconque mécanisme de surveillance de cet accord. Face aux questions des journalistes, il s'est contenté d'évoquer une coopération bilatérale sécuritaire renforcée notamment en termes de renseignement. Le face-à-face de lundi entre Netanyahu et Obama était le premier depuis un an et surtout le premier depuis la conclusion en juillet d'un accord entre l'Iran et les grandes puissances sur le programme nucléaire controversé de Téhéran, pièce maîtresse de la politique étrangère de Obama qualifiée d'«erreur historique» par Netanyahu. Surtout, il est impossible d'imaginer que le président démocrate soit en mesure de faire l'impasse aussi vite sur la dernière tentative de Netanyahu de saboter l'accord en s'adressant directement, et sans invitation de la Maison-Blanche, au Congrès américain, provoquant un schisme encore jamais vu entre les administrations israélienne et américaine. Mais la Maison-Blanche n'a pas vraiment le choix de rendre la main aux décideurs hébreux qui restent malgré leur important faux pas le plus grand allié des États-Unis et dont les lobbies implantés à Washington financent une large part des représentants politiques siégeant au Congrès.

F. M.





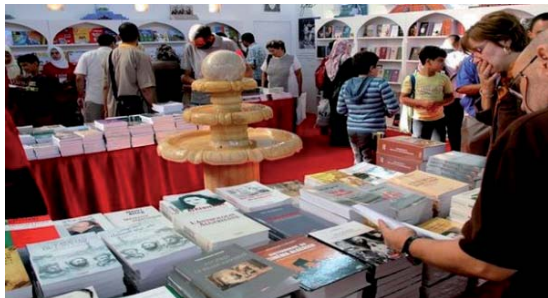
L'année littéraire 2015

# Une année marquée par la publication de plusieurs recueils de poésie

L'année littéraire 2015 se distingue des précédentes années par la publication d'un nombre record de recueils de poésie, tous n'ayant pas bénéficié du soutien du ministère de la Culture, signe d'un éveil remarquable de l'écriture poétique en Algérie, après plusieurs années marquées par l'hégémonie du roman.

Adéla S./APS

Créée il y a huit ans, la maison d'édition «Mim» occupe une place de choix dans le domaine de la promotion et de la publication de la poésie, en éditant plusieurs recueils dont ceux de Mohamed Bendjelloul et de Samira Bourekba. A cet égard, la directrice des éditions «Mim», Assia Ali Moussa, a affirmé que «la poésie doit être promue par un éditeur littéraire spécialisé», car elle confère à celui-ci «une légitimité littéraire». La maison d'édition «Ikhtlef» a choisi pour sa part de publier trois recueils de poésie : le premier intitulé «Au cinéma» de Lamisse Saidi, le deuxième écrit par Ahmed Rahmoun et le troisième est l'œuvre de la poétesse et univer-



Ph. D.R.

sitaire Halima Guettaï, qui revient avec un deuxième recueil poétique, après une longue absence. Le poète et éditeur Lazhari Labtar poursuit son aventure dans la publication des œuvres poétiques, en éditant deux poètes en herbe, romanciers à la base, à savoir : Fadela Farouk et

Bachir Moufti. «Dar Tanouir» continue, de son côté, à promouvoir la création algérienne en présentant plusieurs recueils de poésie en arabe dont «Taranim» de Hassan El-Wahedi, «Sawaek» de Rabah Latreche, un recueil de Fateh Alleg et un autre de Hasna Barouche, outre plu-

sieurs recueils du poète Slimane Djouadi. Les éditions «El Noghta», nouvellement créées, ont choisi d'inaugurer leurs publications poétiques par le recueil d'Amel Regueig. Par ailleurs, l'Entreprise nationale des arts graphiques (ENAG) s'apprête à présenter plusieurs recueils poétiques dont celui de Fayçal El-Ahmar. Les dernières retouches sont apportées par l'ENAG au recueil de Khaldia Djaballah Moussoum ainsi que celui de la poétesse et académicienne Wassila Bousis.

## Première anthologie de la poésie algérienne contemporaine en anglais

Outre des recueils de poèmes, l'œuvre de la poétesse et traductrice Saliha Naidja

«Anthologie de la poésie algérienne contemporaine» est le principal ouvrage édité cette saison par El-Almaia-Editions de Constantine. L'Anthologie propose une présentation d'une soixantaine de poètes algériens avec une traduction de leurs textes, un travail de longue haleine, dira Saliha Naidja, laquelle a confié avoir pris beaucoup de temps pour le choix des textes, leur traduction et la présentation des poètes. Naidja s'est rapprochée de toutes les sensibilités et générations dans un souci de donner un aperçu sur l'évolution de la poésie algérienne à travers le temps. Pour Nabil Daouna, responsable de l'édition à la maison «El-Almaia», l'Anthologie est une œuvre qui mérite d'être soutenue.

A. S./APS

## Conférence sur la langue arabe

# Les participants se félicitent du soutien «particulier» de Bouteflika aux oulémas

Les participants à une conférence sur le rôle de l'association des oulémas musulmans algériens dans la préservation de la langue arabe se sont félicités du soutien «particulier» du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, aux oulémas.

Dans une lettre de remerciements adressée au Président Bouteflika, les participants à la conférence se sont félicités de la position

pionnière de l'Algérie et salué la sagesse et la clairvoyance de son président dans la gestion des affaires nationales et internationales et son soutien particulier aux oulémas.

Les participants ont adressé au chef de l'Etat leurs remerciements et lui ont fait part de leur reconnaissance pour ses efforts constants en faveur de la consécration des règles de démocratie sur la base de la justi-

ce, de la bonne gouvernance, du respect des libertés et de la promotion des droits de l'homme.

Organisée par le Haut Conseil de la langue arabe (HCLA) et la Fondation Abdelhamid-Benbadis, la conférence a été abritée les 28 et 29 octobre par la Maison de la culture Malek-Haddad de Constantine.

R. C.

## RENDEZ-VOUS CULTURELS

### Galerie Ezzoua'art

Jusqu'au 12 novembre

Exposition de l'atelier Soupçon d'art, intitulée «La céramique autrement». Cet atelier est animé par Rachida et Samia Merzouk et le plasticien Karim Sergoua.

### Galerie d'art Dar El-Kenz

Jusqu'au 14 novembre

Quinzième Salon d'automne du petit format, avec la participation d'une vingtaine d'artistes dont Bettina Heinen-Ayech, Myriem Ait El-Hara, Moncef Guita, Noureddine Chegrane, Mohamed Massen, Hellal Zoubir et Moussa Bourdine.

## France

# Mort à 78 ans du philosophe André Glucksmann



Associé au courant des «nouveaux philosophes», André Glucksmann s'est éteint, dans la nuit du 9 au 10 novembre, à l'âge de 78 ans, selon une information du Monde, confirmée par son fils Raphaël, sur Facebook.

«Mon premier et meilleur ami n'est plus. J'ai eu la chance incroyable de connaître, rire, débattre, voyager, jouer, tout faire et ne rien faire de tout avec un homme aussi bon et aussi génial. Voilà, mon père est mort hier soir», écrit Raphaël Glucksmann. Philosophe antitotalitaire après avoir été proche

des «maos» français, André Glucksmann, né le 19 juin 1937, avait rompu spectaculairement avec le marxisme en 1975 en publiant *La cuisinière et le mangeur d'homme*. Il a fait partie, avec Bernard-Henri Lévy, de ce qu'on appellera «les nouveaux philosophes». A la fin des années 1970, il réussit notamment à réunir l'intellectuel de gauche Jean-Paul Sartre et l'intellectuel libéral Raymond Aron pour faire cause commune en faveur des «boat people» quittant le Vietnam communiste.

## Indigné par «les misères du monde»

Il prendra toujours fait et cause contre toutes les formes de totalitarisme. Il a soutenu notamment l'intervention contre la Serbie au moment de la guerre du Kosovo en 1999. Se revendiquant toujours de gauche, il n'hésite cependant pas à soutenir Nicolas Sarkozy lors de la présidentielle de 2007. Dans *Une rage d'enfant* (Plon, 2006), il racontait avoir toujours été indigné par «les misères du monde».

«C'est un vrai esprit critique en même temps qu'une conscience qui disparaît», a souligné sur Europe 1 le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron. «Il a fait partie de ces philosophes courageux qui se sont engagés dans la vie de la cité, dans ce combat, et qui ont éclairé très tôt».

## Il «portait en lui tous les drames du 20e siècle»

François Hollande a salué sa mémoire, hier, à travers un communiqué envoyé par l'Elysée. «André Glucksmann portait en lui tous les drames du 20e siècle. Fils de réfugiés dans les années 1930, il avait connu le sort des enfants juifs cachés pendant la deuxième guerre mondiale», peut-on lire. Il «a toute sa vie durant mis sa formation intellectuelle au service d'un engagement public pour la liberté».

Le chef de l'Etat ajoute : «Il ne se résignait pas à la fatalité des guerres et des massacres. Il était toujours en éveil et à l'écoute des souffrances des

peuples».

## Raphaël Glucksmann : «Mon père vivait dans un monde de combats»

André Glucksmann «vivait dans un monde d'idées et de combats et a consacré sa vie aux autres», a déclaré hier sur France Inter son fils, le réalisateur Raphaël Glucksmann, au lendemain de la mort du philosophe à l'âge de 78 ans.

«Quand il était petit, il aurait dû mourir, puisqu'il était juif, d'une famille ne parlant pas français dans la France occupée», a-t-il raconté.

«Il a même été mis dans les trains et sa mère a réussi à l'en sortir.

Donc, il m'a dit que tout le reste, c'était du rab et que 70 ans de rab, c'était une chance incroyable et qu'il fallait la saisir pour en faire profiter d'autres qui avaient moins de chance que lui».

«Quand j'étais petit, à la maison, il y avait des réfugiés à la fois des dictatures fascistes d'Amérique latine et des dicta-

tures soviétiques et communistes d'Europe de l'Est, des Afghans, des Algériens...

«Ils se retrouvaient chez nous sans se connaître, ils dormaient chez nous, souvent je devais laisser ma chambre», s'est souvenu Raphaël Glucksmann avec nostalgie. «C'était le monde qui débarquait à la maison et qui parlait de liberté et de droits de l'Homme, une France qui était belle, dans sa vocation de terre d'accueil».

«Une France qu'il avait choisie quand il avait 10 ans : son père était mort, tué par les Allemands, sa mère lui a proposé de repartir en Autriche d'où ils venaient, mais il a dit qu'il voulait vivre dans le pays de la Révolution. Depuis, il a vécu la France comme ça».

«Il a été mon premier ami. Depuis que je suis né, il m'a considéré comme son ami, j'ai eu la chance incroyable de rire, jouer, débattre, m'engueuler aussi parfois, avec un homme qui était fondamentalement bon et qui a consacré sa vie aux autres», a-t-il ajouté.

Rached F.

## Coup-franc direct



## Ces joueurs qu'on gâte

Par Mahfoud M.

Le coach du Mouloudia d'Alger, Meziane Ighil, s'est reconverti en psychologue et fait rarement son métier d'entraîneur maintenant qu'il est dans ce club. En effet, il ne cesse de courir derrière ses joueurs pour tenter de cerner exactement leur personnalité, savoir ce qui leur manque pour être dans une meilleure situation et tenter de redresser la barre. Le coach ne sait plus à quel saint se vouer. Un jour on lui affirme qu'il y a des clans et il tente donc de colmater les brèches, un autre on lui avoue que les joueurs ne peuvent pas s'entraîner au stade du 5-Juillet de peur d'être insultés par les fans et il s'exécute en changeant de lieu d'entraînement. Les joueurs dans un premier temps avaient déclaré ne pas se sentir à l'aise au stade de Bologhine, alors qu'ils n'ont rien pu faire en évoluant dans le temple olympique. Que manque-t-il donc à ces joueurs qu'on gâte et qu'on chouchoute juste pour avoir de meilleurs résultats ? En fait, ils doivent savoir que rien ne vient sans travail et sans sacrifice et qu'ils sont tenus de travailler et ne pas trouver de faux-fuyants alors que la solution est simple. Ils faut qu'ils soient au rendez-vous pour éviter au grand Mouloudia une autre saison catastrophique après celle de la saison passée.

M. M.

Judo/Open 2015 d'Océanie

## La sélection nationale pour arracher de nouveaux points

LA SÉLECTION algérienne seniors (messieurs / dames) de judo a rallié Sydney (Australie) hier, directement à partir de l'île Maurice, pour prendre part à l'Open d'Océanie avec «l'ambition de récolter un maximum de points en vue des Jeux Olympiques Rio-2016», selon le DTN, Samir Sbaâ. «Quatre de nos athlètes : Houd Zourdani (-66 kg), Abderrahmane Benamadi (-90 kg), Lyès Bouyacoub (-100 kg) et Mohamed Amine Tayeb (+100 kg) figurent parmi les actuels 22 meilleurs judokas au monde, ce qui augmente leurs chances de participer aux Jeux Olympiques de Rio», a indiqué Sbaâ. Le DTN a cependant tenu à préciser que «ces athlètes doivent continuer à récolter des points d'ici la clôture de la liste, en mai 2016, pour améliorer leur position, ou tout au moins conserver le classement qu'ils occupent actuellement, car une éventuelle régression pourrait tout remettre en cause». «L'Open d'Océanie prévu du 12 au 16 novembre en Australie, mettra en jeu 100 nouveaux points, sans oublier les tournois du grand chelem, qui auront lieu en décembre en Asie. Ils seront l'occasion pour nos athlètes de répondre présents», a-t-il précisé. Lors de l'Open africain qui s'est déroulé à Port Louis (île Maurice) du 6 au 9 novembre, la sélection algérienne de judo a empoché quatre médailles (1 or, 2 argent et 1

bronze) tout en récoltant de précieux points au passage. D'autre part, le DTN estime que la qualification pour les JO2016 chez les filles ne sera pas une partie de plaisir. «Chez les dames, la qualification aux JO de Rio s'annonce un peu plus difficile, car seules les 14 premières seront qualifiées. Sonia Asselah (+78 kg) et Kaouthar Oualal (-78 kg) peuvent y prétendre, car relativement bien classées en ce moment, mais elles devront récolter beaucoup de points lors des prochaines échéances pour y parvenir», a détaillé la même source. Selon Sbaâ, «le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) et le Comité olympique et sportif algérien (COA) ont promis de mettre tous les moyens nécessaires à notre disposition pour qualifier un maximum d'athlètes aux JO de 2016 à Rio de Janeiro». La Fédération algérienne de judo a engagé 11 athlètes à l'Open africain de Port Louis et qui seront présents à Sydney pour l'Open de l'Océanie. Il s'agit de : Houd Zourdani (-66 kg), Abderrahmane Benamadi (-90 kg), Lyès Bouyacoub (-100 kg), ainsi que Zouani Bilal et Mohamed Amine Tayeb dans la catégorie des plus de 100 kg. Chez les dames, l'Algérie est représentée par Saïdi Sabrina (-48 kg), Djazia Haddad (-52 kg), Ratiba Tariket (-57 kg), Imène Agouar (-63 kg), Kaouthar Oualal (-78 kg) et Sonia Asselah (+78 kg).

Tennis/Classement mondial «juniors»

Inès Ibbou 41<sup>e</sup>

LA JOUEUSE de tennis algérienne, Inès Ibbou, inactive depuis sept semaines à cause d'une tendinite à un coude, a perdu une place au classement mondial juniors et occupe désormais le 41<sup>e</sup> rang, selon le classement publié par la Fédération internationale de tennis (ITF). La jeune Algérienne de 16 ans s'était hissée à la 40<sup>e</sup> place il y a 15 jours en réussissant à s'y maintenir pendant une semaine, avant de reculer d'une place, suivant le classement du 9 novembre. Début octobre, la championne d'Afrique (U-18) occupait le 45<sup>e</sup> rang mondial, où elle a également réussi à se maintenir pendant deux

semaines, avant de se hisser au 42<sup>e</sup> rang, selon le classement publié le 12 octobre par l'ITF. Un succès éphémère cependant, puisqu'une semaine seulement après cette ascension, Ibbou a perdu une place, se retrouvant au 43<sup>e</sup> rang, avec 496,25 points. La jeune Algérienne a néanmoins regagné trois places au classement du 26 octobre, se positionnant à la 40<sup>e</sup> place, avant de reculer, ce lundi au 41<sup>e</sup> rang. La Hongroise Dalma Galfi caracole toujours en tête du classement mondial «juniors», suivie de la Tchèque Markéta Vondrousova (2<sup>e</sup>) et de l'Américaine Sofia Kenin (3<sup>e</sup>).

Eliminatoires Coupe du monde 2018 /Tanzanie-Algérie  
Les Verts à pied d'œuvre

■ Les joueurs de l'équipe nationale ont tenu leur première séance d'entraînement avant-hier soir au Centre des équipes nationales de Sidi Moussa où ils sont en stage avant le match aller de la Tanzanie qu'ils disputeront le 14 novembre prochain.

Les joueurs de l'EN se remettent au travail



PH. &gt; D. R.

Par Mahfoud M.

Après avoir regroupé ses joueurs, le sélectionneur national, Christian Gourcuff, a entrepris donc son chantier et débuté le travail avec ses poulaillers pour être prêts le jour «J». Plusieurs exercices et ateliers ont été programmés par le staff technique lors de cette séance d'entraînement marquée par l'absence du milieu de terrain Sofiane Feghouli qui a déclaré forfait en raison d'une blessure au genou. Arrivé dimanche à Alger, Feghouli a été examiné par le staff médical de

l'équipe nationale pour confirmer sa blessure, avant d'être libéré lundi par le sélectionneur Christian Gourcuff. Les coéquipiers de Carl Medjani ont rejoint le stage des Verts au CTN dimanche et lundi. Pour la journée d'hier, les hommes de Christian Gourcuff ont effectué un entraînement à 16h30 au CTN, précédé par une zone mixte pour les différents médias. Un autre entraînement est prévu aujourd'hui avant de rallier demain jeudi la capitale tanzanienne Dar Es Salam à bord d'un avion spécial pour affronter les Taïfa Stars au second tour des

éliminatoires du Mondial 2018. La Tanzanie accueillera l'Algérie le 14 novembre au National Stadium de Dar Es Salam, alors que la manche retour aura lieu le 17 novembre au stade Mustapha-Tchaker de Blida. Le vainqueur de la double confrontation se qualifiera pour le troisième et dernier tour des éliminatoires, qui regroupera 20 équipes scindées en cinq groupes de quatre. Le premier de chaque groupe se qualifiera pour le mondial-2018 en Russie.

M. M.

FC Porto

## Manchester United revient à la charge pour Brahimi

Le club anglais de Manchester United (Premier league de football) est revenu à la charge pour le milieu international algérien du FC Porto (division 1 portugaise) Yacine Brahimi en vue d'un éventuel recrutement lors du prochain mercato, rapporte lundi le site spécialisé Eat Sleep Sport. Le joueur algérien ainsi que l'attaquant espagnol Cristian Tello ont été supervisés dimanche soir par des émissaires du club manucien, lors de la victoire décrochée à domicile face à Vitória Setubal (2-0)

dans le cadre du championnat portugais. Brahimi, qui revient d'une blessure, a joué 73 minutes avant de céder sa place à Wangsa. Le souhait de Manchester United d'engager ces deux éléments est dicté par le désir de l'entraîneur Louis van Gaal d'avoir plus de «vitesse et de créativité» sur les flancs. Il ne s'agit pas du premier intérêt de Manchester Utd pour Brahimi puisque le club s'est manifesté déjà en avril 2015. Selon le quotidien portugais A Bola, des recruteurs de Tottenham, de

Monaco et de Montpellier ont également assisté à cette rencontre. L'ancien joueur de Grenade (Liga espagnole) est nommé pour le titre du meilleur joueur africain de la Confédération africaine (CAF) 2015. Brahimi (25 ans) a été retenu dans une liste de 25 joueurs par le sélectionneur national Christian Gourcuff en vue de la double confrontation face à la Tanzanie (14 et 17 novembre) dans le cadre du 2<sup>e</sup> tour des éliminatoires de la Coupe du monde 2018 en Russie.

Al-Sadd (Qatar):

## Amouta (entraîneur) : «Bounedjah sera une bonne solution»

L'entraîneur marocain d'Al-Sadd (division 1 qatarie de football), Hocine Amouta, a affirmé, lundi, qu'il avait besoin des services de l'attaquant international algérien Baghdad Bounedjah, dont le prêt à l'ES Sahel (Tunisie) prendra fin en janvier. «Bounedjah constitue pour nous une belle option en attaque, notamment devant le manque d'efficacité auquel on fait face actuellement. Nous avons besoin de ce joueur surtout que nous manquons d'un vrai buteur racé», a affirmé le coach d'Al-Sadd dans un entretien accordé au journal «Stade

Doha». Baghdad Bounedjah (23 ans) s'est engagé durant l'intersaison avec Al-Sadd pour un contrat de trois années, avant d'être prêté pour six mois à son club d'origine (ES Sahel). Toutefois, la formation d'Al-Sadd devra se passer des services d'un joueur étranger pour pouvoir qualifier Bounedjah. «Pour le moment, nous n'avons pas encore choisi le joueur étranger qui sera appelé à quitter le club, tout dépendra de la forme des uns et des autres», a ajouté Amouta. Le club d'Al-Sadd, où évolue l'ancien défenseur international Nadir Belhadj, a frappé un grand

coup cet été en faisant signer le milieu de terrain espagnol Xavi Hernandez en provenance du FC Barcelone. Bounedjah sera appelé à disputer avec l'ES Sahel la finale de la Coupe de la Confédération (CAF) face aux Sud-Africains d'Orlando Pirates. Le natif d'Oran est nommé pour le titre du meilleur joueur africain de l'année 2015 basé en Afrique, selon la liste réduite de 10 candidats, où figurent également les deux joueurs de l'USM Alger Mohamed Rabie Meftah et Zineddine Ferhat.



# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

## Sommet UE-Afrique à La Valette

### Sellal représentera Bouteflika

LE PREMIER ministre, Abdelmalek Sellal, a été chargé par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, pour le représenter au Sommet UE-Afrique consacré à la question migratoire qui se tiendra aujourd'hui et demain à La Valette (Malte), a indiqué hier un communiqué des services du Premier ministre.

Selon la même source, ce sommet, qui portera sur les enjeux et les opportunités que représentent les migrations internationales, réunira les Etats membres des processus de

coopération existant entre l'Europe et l'Afrique, les représentants de la Commission de l'Union africaine et de la Commission de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CDEAO), les Nations unies et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Le Premier ministre sera accompagné du ministre des Affaires maghrébines et africaines et de la Ligue arabe, Abdelkader Messahel, précise le communiqué.

R. I.

## Tizi Ouzou

### Des vendeurs clandestins de corail brut arrêtés

UNE QUANTITÉ de 13 kg de corail brut a été saisie, en fin de semaine écoulée, par les éléments de la Brigade de recherches et d'investigation (BRI) à Tizi Ouzou, a annoncé, hier, la cellule de communication de la sûreté de wilaya. L'affaire a été déclenchée suite à un renseignement faisant état de la présence d'individus au centre-ville de Tizi Ouzou, en possession de corail brut, avant que les policiers de la BRI ne localisent l'un des mis en cause au niveau d'un quartier au sud-est de Tizi

Ouzou, pris en flagrant délit de détention de corail à des fins de commercialisation. Une quantité de 1 150 grammes de corail et un outil servant à percer cette matière ont été récupérés alors que deux autres mis en cause ont été interpellés à bord d'un véhicule en possession d'une quantité de 496,3 grammes de corail. Présentés au parquet de Tizi Ouzou avant-hier, deux d'entre eux ont été mis en détention préventive alors que le troisième a bénéficié d'un contrôle judiciaire.

Hamid M.

## Ouacifs

### Un individu arrêté pour détention de matériel et de munitions de guerre

LES ÉLÉMENTS de la Brigade de recherches et d'investigation de la sûreté de Tizi Ouzou ont interpellé, en début de semaine, un individu à Ouacifs (35 km au sud de la wilaya) pour détention de matériel et munitions de guerre. Selon les indications fournies hier par la cellule de communication du même corps de sûreté, il s'agit d'un homme âgé de 49 ans dont la perquisition du domicile a permis la saisie d'un matériel de guerre, armes et munitions de différentes catégories et des ustensiles servant à la confection de munitions. Plusieurs objets ont été récupérés, à savoir : une grenade 45 morceaux et son détonateur, une partie d'une roquette, 21 cartouches de différents calibres, des douilles de différents calibres, une paire de jumelles diurnes 7x35, une ceinture militaire, une arbalète équipée d'un viseur, 11 flèches, 40 détonateurs de fabrication américaine, 78 détonateurs usagés, 4 doseurs, 2 cartou-

chières, un barillet servant au nettoyage, des poignards, une importante somme d'argent en dinars, 920 euros, 5 000 roupies indonésiens, 5 fiches de contrôle de véhicules automobiles dont 3 vierges et des plaques d'immatriculation de véhicules.

Présenté devant le parquet de Ouacifs dimanche dernier, le mis en cause a été placé sous mandat de dépôt pour détention et transport d'armes de 6<sup>e</sup> catégorie sans motif légal, détention de matériel de guerre de 1<sup>er</sup> catégorie sans autorisation de l'autorité habilitée, détention d'armes de 5<sup>e</sup> catégorie sans autorisation de l'autorité habilitée, détention de boissons alcoolisées à des fins de commercialisation sans autorisation, tentative de falsification de documents administratifs, obtention de documents administratifs de manière illégale, vol d'électricité et violation de la propriété foncière.

H. M.

## L'EUROPE FACE AUX FLUX MIGRATOIRES



Loumis

Djalou@hotmail.com

## Tribunal criminel de Ouargla

### 18 ans de prison pour trafic de drogue

■ Une peine de 18 ans de prison ferme, assortie d'une amende de 5 millions DA, a été prononcée hier par le tribunal criminel de Ouargla à l'encontre du nommé A.S pour détention, transport et commercialisation illicites de drogue, dans le cadre d'une bande criminelle organisée.

Par Slim N.

P oursuivi également pour mise en circulation d'un véhicule avec de faux documents et immatriculation, le mis en cause, qui était en fuite, a été condamné pour détention et transport d'une quantité de 5,62 quintaux de drogue de la ville d'Oran vers la celle de

Zelfana (Ghardaïa), dans le cadre d'une bande criminelle composée de six individus poursuivis pour les mêmes charges. L'affaire remonte, selon l'arrêt de renvoi, au 22 janvier 2014, lorsque les éléments de la Gendarmerie nationale, agissant sur des informations faisant état de l'acheminement d'une importante quantité de stupéfiants en provenance d'une wilaya de l'ouest du pays vers celle de Ghardaïa, ont, lors d'une patrouille dans la commune de Zelfana, procédé au contrôle de deux véhicules touristiques suspects, dont un était chargé d'importantes quantités de drogue, conditionnées dans des sacs en plastique.

La poursuite des investigations a permis de démanteler le reste de la bande, composé de 5 individus, dont deux femmes, ayant comparu devant le tribunal le 26 octobre 2014, alors que le sixième, alors en fuite, a été appréhendé plus tard.

Ayant d'abord nié les faits lui étant reprochés, le mis en cause A.S a fini, lors de l'audience d'hier, par avouer, confondu par les preuves, notamment les communications téléphoniques, et les aveux de ses acolytes. Le ministère public avait requis la peine à perpétuité à l'encontre du mis en cause A.S devant la gravité des faits qui lui sont reprochés.

S. N./APS

## Interdiction de recrutement des joueurs étrangers

### La décision ne sera pas annulée de sitôt, regrette Kerbadj

LE PRÉSIDENT de la Ligue de football professionnel (LFP) Mahfoud Kerbadj, a regretté hier la situation «inchangée» du joueur étranger en Ligue 1, annonçant que l'interdiction de recrutement de cette catégorie de joueurs, décidée en juillet dernier par la Fédération algérienne (FAF), n'est pas prête d'être levée de sitôt. «Aucun changement notable n'a été signalé à propos des conditions de travail du joueur étranger en Algérie, c'est regrettable d'en arriver là, en dépit des recommandations de la Fédération algérienne», a affirmé à l'APS le premier responsable de la LFP. Le bureau fédéral de la FAF, réuni en session ordinaire, avait décidé d'interdire le recrutement des joueurs étrangers dans les clubs professionnels à partir du prochain mercato (hiver).

L'instance fédérale avait justifié cette décision par les «difficultés financières et l'impossibilité d'obtenir les salaires, indemnités de formation et de solidarité des joueurs étrangers». Les joueurs disposant d'un contrat pourront jouer jusqu'à la fin de leur engagement avec leur club.

«Aucun club ne nous a transmis les documents attestant la régularisation de la situation administrative de ses joueurs étrangers, avec entre autres l'ouverture d'un compte bancaire en devises. Du coup, l'interdiction de recrutement ne sera pas levée», a conclu Kerbadj.

La LFP avait indiqué que la prolongation des contrats des joueurs étrangers décidée par certains clubs, après la décision prise par le bureau fédéral, sera rejetée.

Fatah B.